

GUIDE DES MATIÈRES

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) vous présente votre guide des matières qui vous aidera à classifier les contenants, les emballages et les imprimés que votre entreprise met sur le marché québécois. Ce guide fournit des exemples concrets et de l'information relative aux débouchés des matières, en plus de quelques conseils d'écoconception. Il a été préparé en fonction du Tarif de ÉEQ et en respect du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

À RETENIR

- › **Nouveautés pour le Tarif 2021 :**
 - Les contenants et emballages de céramique doivent maintenant être déclarés.
 - Vos efforts en écoconception d'emballage pourraient vous permettre d'obtenir un crédit sur votre contribution. Pour en savoir plus, [cliquer ici](#)
- › Depuis le Tarif 2018, les contenants et les emballages de courte vie vendus comme produits et les imprimés vendus comme produits doivent être déclarés.
- › Lorsque les composants d'un contenant, d'un emballage ou d'un imprimé (CEI) sont partiellement ou entièrement collés ou encore attachés ensemble et qu'ils ne sont pas facilement détachables par le consommateur final, ils doivent être déclarés dans la matière prédominante et le poids déclaré doit être celui de l'ensemble des composants.
- › Les CEI dont le consommateur final est une entreprise ou une institution et qui ne sont pas ultimement destinés aux consommateurs québécois sont exclus de la déclaration.
- › Les CEI de protection et de transport de marchandises qui sont disposés au sein d'entreprises ou d'institutions et qui ne sont pas ultimement destinés aux consommateurs québécois doivent être exclus de la déclaration.
- › Les emballages biodégradables ou compostables mis en marché sont tarifés et doivent être déclarés au même titre que les autres types d'emballages :
 - « Le Règlement vise à responsabiliser les entreprises quant aux produits visés qu'elles mettent sur le marché en les obligeant à assumer les coûts de gestion de ces produits en fin de vie, qu'ils soient compatibles ou non avec la collecte sélective. Autrement, les entreprises pourraient être tentées de mettre en marché des produits qui ne sont pas compatibles avec la collecte sélective. » (Extrait de l'avis de la Direction des Matières Résiduelles du MELCC).

- « Le caractère de compostabilité, ou d'incompatibilité avec le système de collecte sélective, n'implique aucune exemption au paiement d'une contribution à l'égard de contenants ou emballages mis sur le marché. » (Extrait de l'avis de la Direction des Matières Résiduelles du MELCC).
- Ceci s'applique aux emballages compostables, qu'ils soient vendus comme produits ou encore ajoutés aux points de vente (emballage de fruits et légumes, par exemple).

LES CATÉGORIES DE MATIÈRES

IMPRIMÉS

La catégorie de matières « imprimés » vise les papiers et les autres fibres cellulosiques, servant ou non de support à un texte ou à une image.

CONTENANTS ET EMBALLAGES

La catégorie de matières « contenants et emballages » vise tout matériau souple ou rigide, par exemple du papier, du carton, du plastique, du verre ou du métal, ainsi que toute combinaison de tels matériaux, qui, selon le cas :

- › est utilisé en vue de contenir, de protéger ou d'envelopper des produits à l'une ou l'autre des étapes les menant du producteur au consommateur final, notamment pour leur présentation;
- › est destiné à un usage unique ou de courte durée et conçu en vue de contenir, de protéger ou d'envelopper des produits, tels que les sacs de conservation, le papier d'emballage et les verres en carton ou en styromousse.

CATÉGORIES DE MATIÈRES	SOUS-CATÉGORIES DE MATIÈRES	MATIÈRES
IMPRIMÉS		Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal
		Catalogues et publications
		Magazines
		Annuaire téléphonique
		Papier à usage général
		Autres imprimés
CONTENANTS ET EMBALLAGES	PAPIER CARTON	Carton ondulé
		Sacs d'emplettes de papier kraft
		Emballages de papier kraft
		Carton plat et autres emballages de papier
		Contenants à pignon
		Laminés de papier
		Contenants aseptiques
	PLASTIQUES	Bouteilles PET
		Bouteilles HDPE, tout format et contenants HDPE <5L
		Plastiques stratifiés
		Pellicules HDPE et LDPE
		Sacs d'emplettes de pellicules HDPE, LDPE
		Polystyrène expansé alimentaire
		Polystyrène expansé de protection
		Polystyrène non expansé
		Contenants PET
		PVC, acide polylactique (PLA) et autres plastiques dégradables
		Autres plastiques, polymères et polyuréthane
		ALUMINIUM
	Autres contenants et emballages en aluminium	
	ACIER	Bombes aérosol en acier
		Autres contenants en acier
	VERRE	Verre clair
		Verre coloré

Ce document comprend trente fiches, soit une fiche pour chaque matière visée par le Tarif. Dans chaque fiche, vous trouverez un descriptif de la matière visée, des exemples de contenants, d'emballages et d'imprimés qui devraient ou

non y être associés, des astuces de déclaration, des conseils d'écoconception ainsi que des exemples de débouchés, c'est-à-dire des utilisations possibles pour cette matière une fois recyclée.

ÉCOCONCEPTION : POUR DES EMBALLAGES ÉCORESPONSABLES

Saviez-vous qu'il est possible de réduire l'empreinte environnementale de vos emballages tout en générant des économies?

L'écoconception est une démarche visant à intégrer des critères écoresponsables dès l'étape de conception d'un produit et de son emballage. Plus précisément, cette démarche tient compte des impacts environnementaux du contenant, de l'emballage ou de l'imprimé à toutes les étapes de son cycle de vie. De façon pratique, l'approche d'écoconception proposée par ÉEQ se décline sous quatre stratégies :

APPROVISIONNEMENT

Sélection des fournisseurs, choix des matériaux et intégration du contenu recyclé.

CONCEPTION OPTIMISÉE

Idéation de l'emballage, en prêtant une attention particulière à l'interdépendance entre le produit et son emballage.

FIN DE VIE UTILE

Simplification des emballages pour les rendre plus facilement recyclables. Par exemple, réduire l'utilisation de matières différentes et limiter l'utilisation d'encre, de colle, d'additifs et d'étiquettes.

COMMUNICATION

Identification des instructions de tri pour éclairer les consommateurs.

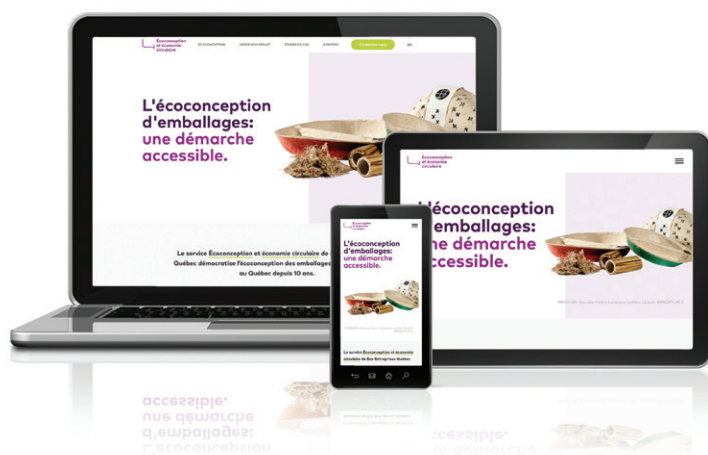
Des pistes d'actions concrètes, liées à ces stratégies, seront présentées pour chacune des matières afin de rendre vos contenants, emballages et imprimés un peu plus écoresponsables.

En plus des bénéfices environnementaux, les démarches d'écoconception peuvent comporter des bénéfices économiques pour les entreprises, et ce, tant au niveau du Tarif de ÉEQ, que des coûts d'opérations, des chaînes de logistique et d'approvisionnement.

Au sein même de votre entreprise, les départements du développement durable, du marketing ou de l'approvisionnement connaissent peut-être déjà les notions d'écoconception ou pourraient être intéressés par cette approche. Ainsi, nous vous invitons à en discuter avec eux et à leur transmettre ce guide.

Que votre emballage soit conçu et fabriqué au Québec ou ailleurs, vous avez la possibilité de travailler à l'optimisation de différents éléments comme l'emballage de transport ou la mise en marché pour réduire votre empreinte environnementale.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons également à consulter le portail ecoconception.eeq.ca. Conçu pour outiller les entreprises dans leurs démarches d'écoconception, ce portail vous fournira, gratuitement, un survol des principales stratégies d'écoconception et des bénéfices s'y rattachant, en plus de leur présenter des cas concrets.



INFORMATION

Des questions subsistent suite à la lecture de ce guide ? N'hésitez pas à communiquer avec notre Service aux entreprises, par courriel à service@eeq.ca ou par téléphone au 514 987-1700, ou sans frais au 1 877 987-1491.

LES IMPRIMÉS

- › Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal
- › Catalogues et publications
- › Magazines
- › Annuaires téléphoniques
- › Papier à usage général
- › Autres imprimés



ENCARTS ET CIRCULAIRES IMPRIMÉS SUR DU PAPIER JOURNAL

COMPREND

Toutes les matières imprimées sur du papier journal, autres que les journaux qui sont visés sous Recycle Médias, brochés ou non et distribués à l'intérieur d'un journal, dans un sac ou directement chez le consommateur.

EXEMPLES



- > Encarts
- > Circulaires et dépliants publicitaires
- > Guides touristiques
- > Publications sur papier journal avec couvert glacé ou non (ex. : hebdomadaire automobile et immobilier) publiés dans un but de promouvoir un produit ou un service

EXCLUSION



Papier de type « journal » utilisé pour emballer un produit (ce dernier est inclus sous la catégorie « Carton plat et autres emballages de papier »).

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Le papier de type « journal » calandré, qui peut avoir une apparence glacée, doit être déclaré sous la présente catégorie.
- > Les circulaires en papier autres que de type « journal » doivent être déclarées sous « Autres imprimés ».
- > Votre imprimeur connaît généralement le type de papier utilisé et peut vous fournir des rapports sur les quantités et le type de papier utilisés.

ÉCOCONCEPTION

> Approvisionnement :

- Portez une attention particulière aux substances chimiques entrant dans la composition de vos imprimés et qui pourraient en complexifier le recyclage.
- Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.

> Conception :

- Privilégiez une impression recto verso de vos imprimés
- Réduisez à la source les impressions et invitez le consommateur à se rendre sur Internet pour avoir toute l'information.

- > **Fin de vie utile :** Vérifiez si les colles, les agrafes ou les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Produits en papier ou en carton, par exemple les boîtes d'œufs
- > Matériaux isolants pour les bâtiments
- > Papiers essuie-tout et papiers-mouchoirs

CATALOGUES ET PUBLICATIONS



COMPREND

Publications, catalogues ou tout autre produit reliés et imprimés sur papier glacé dont l'objet principal vise la promotion ou la vente d'un produit ou d'un service.

EXEMPLES



- > Catalogue saisonnier d'un détaillant
- > Brochures de voyage
- > Rapport annuel
- > Guides promotionnels
- > Revues destinées à un regroupement professionnel reliées et imprimées sur papier glacé

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les catalogues imprimés sur du papier de type « journal » doivent être déclarés sous « Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal ».

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Optez pour une impression recto verso de vos imprimés.
 - Réduisez le poids (grammage) du papier lorsque possible.
- > **Fin de vie utile :** Vérifiez si les colles, les agrafes, les reliures et les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits de papier comme du papier à imprimer, des enveloppes, des papiers essuie-tout ou des papiers-mouchoirs.

MAGAZINES



COMPREND

Les publications (périodiques reliés, imprimés sur papier glacé ou non) vendues ou autrement fournies aux consommateurs et qui diffusent des opinions ainsi que des commentaires ou qui informent sur des sujets variés.

EXEMPLES



- > Magazines d'affaires
- > Revues spécialisées : beauté, santé et bien-être, cuisine, décoration, enfants, familles, culturelles, etc.

EXCLUSIONS



Catalogues et publications qui sont inclus dans la catégorie « Catalogues et publications ».

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les pellicules de plastique accompagnant les magazines doivent être déclarées sous « Pellicule LDPE/HDPE » ou « Plastiques stratifiés », selon le type de plastique.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :**
 - Portez une attention particulière aux substances chimiques entrant dans la composition de vos imprimés et qui pourraient en complexifier le recyclage.
 - Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Réduisez la masse (grammage) du papier, lorsque possible.
- > **Fin de vie utile :** Vérifiez si les colles, les agrafes et les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits de papier comme du papier à imprimer, des enveloppes, des papiers essuie-tout ou des papiers-mouchoirs.

ANNUAIRES TÉLÉPHONIQUES



COMPREND

Répertoires résidentiels ou commerciaux reliés par encollage portant généralement les numéros de téléphone privés ou commerciaux, codes postaux ou sites Interne

EXEMPLES



- > Annuaire téléphonique
- > Annuaire de quartier

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Réduisez à la source les impressions et invitez le consommateur à se rendre sur Internet pour avoir toute l'information.
- > **Fin de vie utile :** Vérifiez si les colles, les agrafes, les reliures et les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits de papier comme des papiers essuie-tout et des papiers-mouchoirs

PAPIER À USAGE GÉNÉRAL



COMPREND

Papier blanc ou de couleur, servant à un usage général ou de spécialité, pour imprimantes ou photocopieurs, blocs-notes et calepins, feuilles mobiles lignées ou quadrillées, qu'ils soient vendus en tant que produits ou autrement remis aux consommateurs.

EXEMPLES



- > Papier à imprimante
- > Papier photo
- > Feuilles mobiles, papier quadrillé
- > Blocs-notes
- > Cahiers de notes (avec ou sans spirales)
- > Papier à bricolage
- > Papier ou cartons à affiche
- > Papier thématique avec images préimprimées (graduation, anniversaire, etc.)

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Le papier à usage général utilisé à l'interne au sein d'une entreprise est admissible à une déduction en vertu de l'article 3.6.1 du Tarif. Si des feuilles sont utilisées pour des impressions remises à des consommateurs, telles des factures, elles doivent être déclarées sous « Autres imprimés » et non dans « Papier à usage général ».

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :**
 - Portez une attention particulière aux substances chimiques entrant dans la composition de vos imprimés et qui pourraient en complexifier le recyclage.
 - Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Fin de vie utile :** Pour les calepins, les cahiers et les produits similaires, vérifiez si les colles, les agrafes, les reliures et les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits de papier comme du papier à imprimante, des papiers essuie-tout et des papiers-mouchoirs

AUTRES IMPRIMÉS



COMPREND

Tous les autres imprimés qui sont distribués ou remis aux consommateurs, mais non inclus dans les catégories précédentes.

EXEMPLES



- > Courrier et factures
- > Courrier non adressé (généralement promotionnel)
- > Enveloppes d'expédition et de retour en papier
- > Encarts et circulaires avec ou sans coupons-rabais imprimés sur papier glacé
- > Imprimés inclus dans les produits emballés tels les instructions d'assemblage, les cartes de garantie, les coupons et les guides d'utilisation
- > Information annuelle sur les polices d'assurance (y compris les documents de police d'assurance et les états de compte)
- > États de compte mensuels, trimestriels et annuels, rapports sur les investissements de fonds et les prospectus
- > Calendriers
- > Reçus de caisse
- > Cartes géographiques et cartes routières
- > Agendas
- > Cartes de souhaits
- > Cahiers à colorier, de jeux (sudoku, mots croisés, etc.), d'exercices (abc, math, etc.)
- > Scrapbooking

EXCLUSIONS



Livres ou manuels scolaires, dossiers médicaux personnels, documents d'identification, étiquettes volantes pour vêtements (lesquelles sont considérées comme l'emballage d'un produit et doivent donc être déclarées sous la catégorie « Carton plat et autres emballages de papier »).

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les « imprimés » remis aux consommateurs et repris sur les lieux de distribution sont admissibles à une déduction en vertu de l'article 3.6.1 du Tarif.
- > Les documents qui sont retournés à votre entreprise par les consommateurs (ex. : contrats signés, coupons utilisés, etc.) sont aussi admissibles à une déduction, tout comme les envois de documents dont l'utilisateur ultime est un établissement industriel, commercial ou institutionnel (ex. : état de compte commercial).

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :**
 - Portez une attention particulière aux substances chimiques entrant dans la composition de vos imprimés et qui pourraient en complexifier le recyclage.
 - Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Optez pour une impression recto verso de vos imprimés.
 - Réduisez à la source les impressions et invitez le consommateur à se rendre sur Internet pour avoir toute l'information.
- > **Fin de vie utile :** vérifiez si les colles, les agrafes, les reliures et les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits de papier comme des papiers essuie-tout et des papiers-mouchoirs

LES CONTENANTS ET EMBALLAGES

N'oubliez pas de déclarer

- > Les contenants et les emballages de courte vie vendus comme produits
 - > Les contenants et les emballages accompagnant la livraison de vos produits aux consommateurs (commandes en ligne)
-
- > Carton ondulé
 - > Sacs d'emplettes de papier kraft
 - > Emballages de papier kraft
 - > Carton plat et autres emballages de papier
 - > Contenants à pignon
 - > Laminés de papier
 - > Contenants aseptiques
 - > Bouteilles PET
 - > Bouteilles HDPE, tout format et contenants HDPE <5L
 - > Plastiques stratifiés
 - > Pellicules HDPE et LDPE
 - > Sacs d'emplettes de pellicules HDPE, LDPE
 - > Polystyrène expansé alimentaire
 - > Polystyrène expansé de protection
 - > Polystyrène non expansé
 - > Contenants PET
 - > PVC, acide polylactique (PLA) et autres plastiques dégradables
 - > Autres plastiques, polymères et polyuréthane
 - > Contenants pour aliments et breuvages en aluminium
 - > Autres contenants et emballages en aluminium
 - > Bombes aérosol en acier
 - > Autres contenants en acier
 - > Verre clair
 - > Verre coloré



CARTON ONDULÉ



COMPREND

Tous les emballages de carton ondulé.

EXEMPLES



- > Boîte pour appareils électroniques
- > Boîte de livraison de pizza
- > Caisses de bière (12 et 24)
- > Boîte de distribution de produits achetés en ligne
- > Boîtes de rangement, de déménagement, etc., incluant celles vendues comme produits

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les boîtes de carton ondulé conçues de manière à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'unités jusqu'aux points de vente et qui ne sont pas remises aux consommateurs sont admissibles à une déduction pour l'entreprise responsable de déclarer la marque.
- > Les boîtes de carton ondulé remises aux consommateurs par un détaillant afin de faciliter le transport de leurs achats, ainsi que les boîtes d'expédition ou de livraison à un consommateur doivent être déclarées.
- > Le papier brun kraft présent dans les boîtes à chaussure ou servant à remplir une boîte de carton ondulé lors d'une expédition doit être déclaré sous « Emballages de papier kraft ».

ÉCOCONCEPTION

> Approvisionnement :

- Portez une attention particulière aux substances chimiques entrant dans la composition de vos emballages et imprimés et qui pourraient en complexifier le recyclage.
- Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.

> Conception :

- Pour les expéditions aux consommateurs, dans le cas du commerce en ligne par exemple, favorisez l'utilisation d'un format adapté au produit à emballer afin d'éviter les vides inutiles.
- Lorsque possible, privilégiez une impression recto verso. Par exemple, pour éliminer le dépliant explicatif accompagnant un produit, les instructions peuvent être imprimées à même les parois intérieures de son emballage.

- > **Fin de vie utile :** Vérifiez si les colles et les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Boîtes de carton
- > Matériaux de construction
- > Papier kraft

SACS D'EMPLETTES DE PAPIER KRAFT



COMPREND

Tous les sacs de papier kraft remis à un point de vente ou à la caisse, en vue de contenir les achats ayant été effectués dans ce point de vente ou à cette caisse, qu'ils soient vendus ou autrement fournis.

EXEMPLES



- > Sacs de papier brun d'épicerie
- > Sacs de prescription bruns
- > Sacs pour commande à l'auto

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les sacs de papier non laminés autres que kraft doivent être déclarés dans la catégorie « Carton plat et autres emballages de papier », alors que ceux laminés doivent être déclarés dans la catégorie « Laminés de papier ».

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :**
 - Portez une attention particulière aux enduits et autres substances chimiques utilisés pour leurs propriétés agissant comme barrière à la lumière, à l'eau, à l'air, etc. Leur présence pourrait complexifier le recyclage de l'emballage.
 - Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Évitez l'amalgame de matériaux, comme l'ajout d'une fenêtre en cellophane ou de plastique.
- > **Fin de vie utile :** Vérifiez si les colles et les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits de papier comme des boîtes de carton

EMBALLAGES DE PAPIER KRAFT



COMPREND

Tous les emballages de papier kraft utilisés comme emballages en vue de contenir, de protéger ou d'envelopper un produit ou un ensemble de produits, ainsi que les sacs de papier kraft non ajoutés au point de vente.

EXEMPLES



- > Sacs à pain en papier brun non laminés
- > Papier kraft dans les boîtes de souliers
- > Sacs de farine, de sucre, de pommes de terre et de gruau, non laminés
- > Sacs de papier kraft vendus comme produits (lunchs, bonbons, etc.)
- > Rouleaux de papier kraft vendus comme produits

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Le papier brun kraft présent dans les boîtes de livraison ou d'expédition dont l'utilisateur ultime est un établissement industriel, commercial ou institutionnel est admissible à une déduction.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :**
 - Portez une attention particulière aux enduits et autres substances chimiques utilisés pour leurs propriétés agissant comme barrière à la lumière, à l'eau, à l'air, etc. Leur présence pourrait complexifier le recyclage de l'emballage.
 - Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Évitez l'amalgame de matériaux, comme l'ajout d'une fenêtre faite de cellophane ou de plastique.
- > **Fin de vie utile :** Vérifiez si les colles, les agrafes et les autres composants peuvent être enlevés facilement.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits de papier comme des boîtes de carton

CARTON PLAT ET AUTRES EMBALLAGES DE PAPIER



COMPREND

Contenants en carton plat pour boîtes, emballages en pâte de papier moulée, tout emballage de papier non inclus dans les autres catégories de papier carton, tout autre contenant et emballage de source ligneuse (ex. : bambou, eucalyptus) ou fibreuse (ex. : bagasse).

EXEMPLES



- > Boîtes de céréales
- > Cartons d'œufs
- > Plateaux moulés
- > Boîtes pour papiers-mouchoirs
- > Étiquettes volantes pour vêtements
- > Papier de type journal utilisé comme matière d'emballage (Ex. : pour emballer les chaussures ou les cadeaux)
- > Sacs à pain en papier autre que brun non laminé
- > Papier de soie, incluant celui vendu comme produit
- > Rouleaux de papier hygiénique ou d'essuie-tout
- > Caisses de bière en carton plat
- > Assiettes en carton plat, boîtes pour les pâtisseries et viennoiseries, sac et boîte cadeau, bâton de suçons en papier
- > Papier d'emballage non laminé, incluant celui vendu comme produit
- > Assiettes, bols et autres contenants en papier non laminés, incluant ceux vendus comme produits
- > Pinatas, party poppers, etc., vendus comme produits ou autrement fournis

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les emballages de type « blister-pack » dont le carton est difficilement dissociable du plastique doivent être déclarés sous « Laminé de papier ».
- > Les sacs de papier qui ne sont pas laminés et qui ne sont pas en papier kraft doivent être déclarés sous la présente catégorie de matières.
- > Les papiers d'emballage fait de papier kraft doivent être déclarés dans la catégorie « Emballages de papier kraft ».

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Privilégiez l'utilisation d'un seul matériau pour la conception de vos emballages

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits de papier comme le papier kraft

CONTENANTS À PIGNON



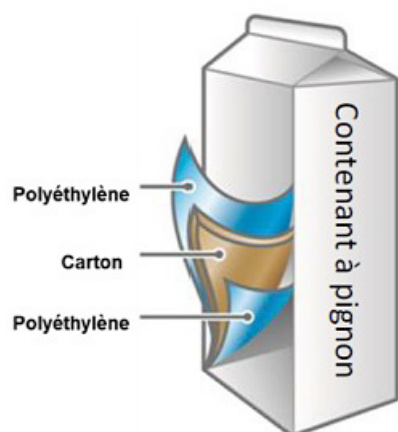
COMPREND

Contenants multicouches à pignon.

EXEMPLES



- > Cartons de lait, de jus ou de mélasse
- > Berlingots



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Pour les contenants à pignon qui ont aussi un embout de plastique avec un bouchon, ce dernier doit être déclaré à part sous la catégorie de matière applicable, alors que le reste du contenant doit être déclaré sous la présente catégorie de matières.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Évitez l'amalgame de différents types de plastique tant pour les couches internes que pour l'extérieur.
- > **Fin de vie utile :** Vérifiez que l'assemblage, la colle ou tout autre enduit permet un recyclage facilité.

DÉBOUCHÉS

- > Matière de plus en plus acceptée par les papetières nord-américaines
- > Panneaux de construction en remplacement du gypse
- > Produits de papier (pour la fibre)
- > Valorisation énergétique (pour la composante plastique)

LAMINÉS DE PAPIER



COMPREND

Emballages de papier laminé dont le papier est la principale composante et qui ne se retrouvent pas dans les autres matières de la sous-catégorie papier/carton. On compte parmi ces produits, des combinaisons de matières papier/carton avec soit de l'aluminium, du plastique ou autres.

EXEMPLES



- > Canettes en fibres (dont le fond et le couvercle sont faits de métal ou de plastique)
- > Enveloppes pour barres céréalières
- > Emballages-coques pour piles
- > Carton d'emballage pour crème glacée
- > Enveloppes avec bulles
- > Sacs de biscuits
- > Enveloppes de gruau instantané
- > Contenants de mets surgelés
- > Sacs laminés de farine ou de préparation pour desserts
- > Sacs à maïs soufflé
- > Tasses de papier pour breuvages chauds (ex. : verres de café), incluant ceux vendus comme produits
- > Assiettes, bols et tous contenants en papier laminé, incluant ceux vendus comme produits
- > Emballages de sandwich ou de burger
- > Moules à muffins, incluant ceux vendus comme produits
- > Papier de boucherie
- > Sac à pain en papier laminé ou avec fenêtre, emballage de papier dans les paquets de cigarettes, boîtes à bijoux avec intérieur de textile ou autre
- > Papier ciré, incluant celui vendu comme produit
- > Papier parchemin, incluant celui vendu comme produit
- > Papier d'emballage laminé, incluant celui vendu comme produit

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les emballages de type « blister-pack » dont le carton est difficilement dissociable du plastique doivent être déclarés sous « Laminé de papier ».
- > La plupart des emballages de fibre servant à emballer des portions individuelles dans la restauration rapide sont en laminé de papier (verres, bols, papier à sandwich, etc.).

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Privilégiez l'utilisation d'un seul matériau pour la conception de vos emballages.

DÉBOUCHÉS

- > Peu de marchés locaux pour les laminés de papier
- > Essais en cours pour le tri et le recyclage des contenants de boisson et de plats à emporter

CONTENANTS ASEPTIQUES



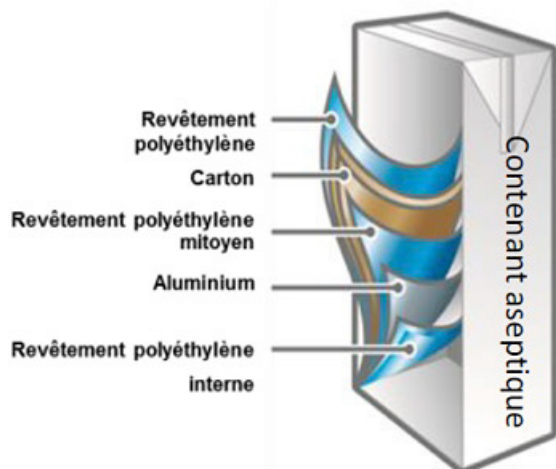
COMPREND

Contenants multicouches dont l'intérieur est aluminé (Tetrapak).

EXEMPLES



- > Boîtes de jus
- > Contenants de soupe, de bouillon ou de vin



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Le bouchon des contenants aseptiques avec embout de plastique doit être déclaré à part sous sa catégorie de matières respective, alors que le reste du contenant doit être déclaré sous la présente catégorie de matières.
- > La paille accompagnant un contenant ne doit pas être déclarée, car elle n'est pas un contenant ni un emballage. La pellicule plastique qui enrobe la paille doit toutefois être déclarée sous « Plastiques stratifiés ».

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Évitez l'amalgame de différents types de plastique tant pour les couches internes que pour l'extérieur.
- > **Fin de vie utile :** Vérifiez que l'assemblage, la colle ou tout autre enduit permet un recyclage facilité.

DÉBOUCHÉS

- > Matière de plus en plus acceptée par les papetières nord-américaines
- > Panneaux de construction en remplacement du gypse
- > Mobilier durable
- > Produits de papier (pour la fibre)
- > Valorisation énergétique (composante plastique-aluminium)

BOUTEILLES PET



COMPREND

Bouteilles, cruches et bocaux de plastique #1 transparents, non teintés ou de PET transparent de couleur verte ou bleue. Tous les contenants #1 se classent sous la rubrique « Contenants PET ». Les autres formes de PET se classent sous la rubrique « Autres plastiques ».

EXEMPLES



- > Eau et boisson énergétique
- > Vinaigrette et huile comestible
- > Beurre d'arachides
- > Savon à vaisselle ou rince-bouche



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les bouteilles, les cruches ou les bocaux composés de PET qui ne sont pas transparents non teintés, ou encore transparents de couleur verte ou bleue, doivent être déclarés sous « Autres plastiques ».
- > Les bouchons et couvercles détachables disposés séparément par les consommateurs doivent être déclarés à part sous leur catégorie de matières respective.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Gardez toujours à l'esprit l'expérience consommateur et le concept de « cuillérabilité », soit la facilité à vider le contenant de son contenu, en travaillant, entre autres, la taille de l'ouverture, et les « épaules » de la bouteille.
 - Travaillez également les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
- > **Fin de vie utile :**
 - Assurez-vous que les différents composants de la bouteille, comme l'étiquette ou le bouchon, puissent être facilement séparés.
 - Évitez les étiquettes de plastiques non compatibles avec la collecte sélective comme celles formées de PVC ou de PLA par exemple. De plus amples informations sur le sujet sont disponibles sur le [site Internet de ÉEQ](#).

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits comme des bouteilles, des tapis, des vêtements, des isolants, etc.

BOUTEILLES HDPE, TOUT FORMAT ET CONTENANTS HDPE <5L



COMPREND

Bouteilles, cruches et bocaux de plastique #2 de tout format, ainsi que les contenants #2 de moins de 5 litres, transparents ou non, peu importe la couleur. Tous les contenants HDPE de 5 litres et plus se classent sous la rubrique « Autres plastiques ».

EXEMPLES



- > Savon à lessive
- > Eau de Javel
- > Vinaigre
- > Lave-vitre
- > Lait
- > Shampoing
- > Crème glacée
- > Chaudières de chlore ou de produit d'entretien de moins de 5 litres



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les bouchons et couvercles détachables disposés séparément par les consommateurs doivent être déclarés à part sous leur catégorie de matières respective.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Gardez toujours à l'esprit l'expérience consommateur et le concept de « cuillérabilité », soit la facilité à vider le contenant de son contenu, en travaillant, entre autres, la taille de l'ouverture, et les « épaules » de la bouteille.
 - Travaillez également les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
- > **Fin de vie utile :**
 - Assurez-vous que les différents composants de la bouteille, comme l'étiquette ou le bouchon puissent facilement être séparés.
 - Évitez les étiquettes de plastiques non compatibles avec la collecte sélective comme celles formées de PVC ou de PLA par exemple. De plus amples informations sur le sujet sont disponibles sur le [site Internet de ÉEQ](#).

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits comme des drains agricoles, des planches de patio, du mobilier de jardin, etc.

PLASTIQUES STRATIFIÉS



COMPREND

Autres pellicules, sacs et emballages moulés en plastique flexible ainsi que les emballages multicouches laminés flexibles dont le plastique est la principale composante et qui ne se retrouvent pas dans les autres matières de la sous-catégorie plastique. On compte parmi ces produits des combinaisons de matières plastiques avec soit : de l'aluminium, du papier carton, des laminés plastiques ou autres.

EXEMPLES



- > Sachets pour pâtes fraîches
- > Emballages pour pâtes sèches
- > Emballages pour bonbons
- > Sachets pour café
- > Emballages pour fromage
- > Sacs doublant les boîtes à céréales
- > Sachets pour viande de charcuterie préemballée
- > Yogourt en sachet tubulaire
- > Emballages sous vide, incluant ceux vendus comme produits
- > Emballages-coques pour médicaments ou gommes
- > Sacs de chips
- > Certains sacs de biscuits
- > Emballages protecteurs faits de bulles, incluant ceux vendus comme produits
- > Sachets autoportants (« stand-up pouches ») pour sauces ou savon
- > Emballage plastique de paquet de cigarettes, enveloppe individuelle de serviette sanitaire, pellicule plastique de vinier

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Doivent être déclarées sous la présente catégorie de matières toutes les pellicules de plastique qui ne sont pas composées de LDPE, de HDPE, de PVC, de PLA (Acide polylactique) et de tout autre plastique dégradable. Les films composés de plusieurs types de plastiques différents ou d'un amalgame de plusieurs matières, dont le plastique, doivent être déclarés sous la présente catégorie de matières.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :**
 - Évaluez le choix des résines qui composent votre emballage.
 - Évitez l'amalgame de résines (laminage) pour faciliter le recyclage des produits.
 - Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.

DÉBOUCHÉS

- > Pas de marché à grande échelle à l'heure actuelle puisque difficile à recycler.
- > Projets en cours pour faciliter le tri et le recyclage, par exemple, en essayant de refroidir le plastique lors de sa fonte pour séparer les types de résines.

PELLICULES HDPE ET LDPE



COMPREND

Les pellicules de polyéthylène autres que les sacs d'emplettes. Elles sont normalement extensibles et plus poreuses que d'autres types de pellicule. Toute pellicule qui n'est pas faite de HDPE/LDPE est classée sous la catégorie « Plastiques stratifiés ».

EXEMPLES



- > Sacs pour les légumes frais et congelés
- > Pellicule plastique (alimentaire ou autres), incluant celle vendue comme produit
- > Sacs à sandwichs et à congélation, incluant ceux vendus comme produits
- > Sacs et sachets de lait
- > Sacs à pain
- > Films rétractables (ex. : autour d'un plateau de 24 bouteilles d'eau)
- > Pellicules de nettoyage à sec
- > Sacs de terre, d'engrais ou de semences à gazon
- > Sacs de couches
- > Sacs de serviettes hygiéniques
- > Sacs de moulée, de riz en polyéthylène tressé
- > Sacs de recyclage

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les sacs de pellicules LDPE ou HDPE qui ne sont pas des sacs d'emplettes doivent être déclarés sous la présente catégorie de matières. Les pellicules de plastique LDPE ou HDPE servant à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'unités jusqu'aux points de vente et qui sont non remises aux consommateurs sont admissibles à une déduction.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Fin de vie utile :** Vérifiez que l'assemblage, la colle ou les encres facilitent le recyclage.
- > **Communications :** Conseillez les consommateurs en mentionnant, entre autres, l'importance de regrouper tous leurs sacs et pellicules de plastique dans un même sac avant de les placer dans le bac de récupération, pour en faciliter le tri.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits comme des planches ou des sacs de plastique.
- > En ajoutant d'autres matériaux comme le verre, on en fait des pavés et des dalles destinées aux projets d'aménagement extérieur.

SACS D'EMPLETTES DE PELLICULES HDPE, LDPE



COMPREND

Les sacs d'emptettes de plastique remis à un point de vente, en vue de contenir les achats y ayant été effectués, que ces sacs soient vendus ou autrement fournis.

EXEMPLES



- > Sacs d'épicerie, de pharmacie, de vêtements ou autres sacs, remis gratuitement ou autrement fournis

EXCLUSIONS



- > Sacs durables

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les sacs de pellicule LDPE ou HDPE qui ne sont pas des sacs d'emptettes doivent être déclarés sous « Pellicule HDPE et LDPE ».
- > Les sacs d'emptettes composés de plastiques autres que HDPE ou LDPE doivent être déclarés sous « Plastiques stratifiés ».

ÉCOCONCEPTION

> Approvisionnement :

- Privilégiez les sacs et pellicules composés d'une seule résine.
- Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.

- > **Communication :** Conseillez les consommateurs en mentionnant, entre autres, l'importance de regrouper tous leurs sacs et pellicules de plastique dans un même sac, avant de les placer dans leur bac de récupération, pour en faciliter le tri.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits comme des planches ou des sacs de plastique.
- > En ajoutant d'autres matériaux comme le verre, on en fait des pavés et des dalles destinées aux projets d'aménagement extérieur.

POLYSTYRÈNE EXPANSÉ ALIMENTAIRE



COMPREND

Toutes les formes de plastique #6 de type « mousse » utilisées dans l'emballage de produits alimentaires.

EXEMPLES



- > Plateaux pour viandes
- > Tasses pour breuvages chauds (ex. : verres à café), incluant celles vendues comme produits
- > Contenants d'œufs
- > Verres et vaisselle en styromousse, incluant ceux vendus comme produits



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les emballages de polystyrène expansé (généralement de type « extrudé ») servant à emballer les aliments lors de la transformation ou une fois arrivés aux points de vente, doivent être déclarés sous la présente catégorie.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Réduisez à la source en minimisant autant que possible la masse et le volume du produit ou de l'emballage.

DÉBOUCHÉS

- > Coûteux à recycler en raison de sa faible masse.
- > Projets novateurs en développement pour faciliter son utilisation dans les emballages, les cadres photo, etc.

POLYSTYRÈNE EXPANSÉ DE PROTECTION



COMPREND

Toutes les formes de plastique #6 de type « mousse », rigide ou flexible, utilisé comme emballage de protection.

EXEMPLES



- > Billes de calage, incluant celles vendues comme produits
- > Feuilles de polystyrène
- > Emballages en mousse (ex. : pour appareils ménagers)



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les emballages de polystyrène expansé qui ne servent pas à la distribution ou à la vente de denrées alimentaires doivent être déclarés sous la présente catégorie.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Réduisez à la source en minimisant autant que possible la masse et le volume du produit ou de l'emballage.

DÉBOUCHÉS

- > Coûteux à recycler en raison de sa faible masse.
- > Projets novateurs en développement pour faciliter son utilisation dans les emballages, les cadres photo, etc.

POLYSTYRÈNE NON EXPANSÉ



COMPREND

Toutes les formes de plastique #6 non expansé

EXEMPLES



- > Petits contenants de yogourt
- > Plateaux pour biscuits
- > Contenants pour croissants
- > Petits contenants de lait et de crème à café
- > Petits contenants de beurre, dosettes de café
- > Petits contenants de sauce soya pour sushis
- > Assiettes, bols, verres, incluant ceux vendus comme produits
- > Couverts pour verres à café ou autres, incluant ceux vendus comme produits



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Tous les contenants ou emballages de polystyrène non expansé (ex. : polystyrène orienté), peu importe leurs formes, doivent être déclarés sous la présente catégorie de matières. Cela inclut, par exemple, les bouchons et les couvercles de verre à café.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Réduisez à la source en minimisant autant que possible la masse et le volume du produit ou de l'emballage.

DÉBOUCHÉS

- > Coûteux à recycler en raison de sa faible masse
- > Projets novateurs en développement pour faciliter son utilisation dans les emballages, les cadres photo, etc.

CONTENANTS PET



COMPREND

Les contenants de plastique #1 transparents non teintés ou transparents de couleur verte ou bleue. Tous les autres types de contenants PET se classent sous la rubrique « Autres plastiques ».

EXEMPLES



- > Emballages-coques pour croissants, muffins, laitue, petits fruits
- > Contenants pour mets préparés au point de vente (fruits, légumes, plats cuisinés)
- > Boîte d'œufs en plastique autre que polystyrène
- > Emballages-coques pour les produits électroniques, quincaillerie ou jouets
- > Assiettes, bols, verres, incluant ceux vendus comme produits
- > Couvercles pour verres à café ou autres, incluant ceux vendus comme produits



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les bouteilles, cruches ou bocaux composés de PET transparent non teinté, ou de PET transparent de couleur verte ou bleue doivent être déclarés sous « Bouteilles PET ».
- > Les contenants et les emballages composés de PET opaque, qui ne sont donc pas transparents clairs ou encore transparents de couleur verte ou bleue, doivent être déclarés sous « Autres plastiques ».

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Travaillez également les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
 - Gardez toujours à l'esprit l'expérience consommateur et le concept de « cuillérabilité », soit la facilité à vider le contenant de son contenu, en travaillant, entre autres, la taille de l'ouverture, et la forme du contenant.
 - Évitez l'utilisation de PET opaque.
- > **Fin de vie utile :** Assurez-vous que les différents composants du contenant, l'étiquette par exemple, soient facilement séparables.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits comme des bouteilles, des tapis, des vêtements, des isolants, etc.

PVC, ACIDE POLYLACTIQUE (PLA) ET AUTRES PLASTIQUES DÉGRADABLES



COMPREND

Tous les contenants et emballages composés de PVC ou de PLA ou d'autres plastiques dégradables, rigides ou flexibles.

EXEMPLES



- > Plateaux de biscuits
- > Emballages-coques pour croissants ou muffins
- > Sacs d'emplettes ajoutés au point de vente
- > Emballages-coques pour produits de quincaillerie ou produits électroniques
- > Assiettes, bols, verres, incluant ceux vendus comme produits
- > Couverts pour verres à café ou autres, incluant ceux vendus comme produits



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Tous les contenants et emballages composés de #3 PVC ou de #7 PLA ou d'autres plastiques dégradables, incluant les contenants identifiés #3 ou #7, doivent être déclarés sous la présente catégorie de matières.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :**
 - Privilégiez l'utilisation des résines facilement recyclables comme le PET et HDPE pour tous les contenants et emballages et le LDPE pour les sacs d'emplettes.
 - Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
 - Limitez l'utilisation du plastique de type PVC (#3).

DÉBOUCHÉS

- > Matière non recyclable
- > Peut contaminer les ballots de PET

AUTRES PLASTIQUES, POLYMÈRES ET POLYURÉTHANNE



COMPREND

Tous les plastiques #5 et non codés ainsi que tous les contenants, emballages, bouchons et couvercles de plastique #1, #2, #4, #7 exclus des autres catégories de plastique, à l'exception des contenants HDPE #2 de moins de 5L. Comprend également les contenants de polyuréthane ainsi que les polymères de tout autre type (ex. : PHA, PHB), à l'exception du PVC, du PLA et des autres plastiques dégradables.

EXEMPLES



- > Pots de margarine et de yogourt
- > Tubes de crème pour les mains
- > Plateaux allant au four micro-ondes
- > Coupes à pouding
- > Emballages-coques de plastique
- > Filets pour agrumes
- > Contenants de vitamines
- > Barquettes de PET opaque
- > Barquettes de plastique identifiées #5 ou #7
- > Bouchons de HDPE
- > Chaudières de chlore ou de produit d'entretien de 5 litres en plus
- > Opercules de contenants aseptiques et contenants à pignons, couvercles, déodorant, plastique expansé autre que polystyrène
- > Assiettes, bols, verres, incluant ceux vendus comme produits
- > Couvercles pour verres à café ou autres, incluant ceux vendus comme produits
- > Doublures de bac à peinture vendues comme produits ou autrement fournies



ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Tous les contenants et emballages composés de PET opaque, qui ne sont pas transparents ou transparents de couleur verte ou bleue doivent être déclarés sous la présente catégorie de matières.
- > Vous ne devriez pas déclarer de contenants ou d'emballage en polystyrène, en PVC, en PLA ou en d'autres plastiques dégradables sous la présente catégorie de matières.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Travaillez également les emballages de mise en marché (plateau/cabaret de carton, film thermorétractable, poignée).

DÉBOUCHÉS

- > Mobilier urbain
- > Matières premières pour d'autres entreprises manufacturières.

CONTENANTS POUR ALIMENTS ET BREUVAGES EN ALUMINIUM



COMPREND

Tous les contenants scellés pour aliments et breuvages

EXEMPLES



- > Canettes de jus
- > Petites canettes de nourriture pour animaux
- > Boîtes à sardines
- > Canettes d'eau pétillante non aromatisées

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Portez une attention particulière à ne pas inclure les contenants visés par un programme de consigne reconnu au Québec.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Travaillez les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
- > **Fin de vie utile :** Assurez-vous que les différents composants du contenant, comme l'étiquette ou le couvercle, soient facilement séparables.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits comme des contenants ou des matériaux de construction.
- > Industrie métallurgique, particulièrement développée au Québec.

AUTRES CONTENANTS ET EMBALLAGES EN ALUMINIUM



COMPREND

Plateaux, couvercles, sceaux en papier aluminium semi-rigide, tubes, bouchons-couronnes, couvercles vissés et bombes aérosol en aluminium.

EXEMPLES



- > Papier aluminium d'emballage, incluant celui vendu comme produit
- > Assiettes à tarte, incluant celles vendues comme produits
- > Sceaux d'aluminium pour yogourt/ crème sure de plus de 100 ml
- > Plateaux à lasagne congelée, incluant ceux vendus comme produits
- > Bombes à fixatif ou à mousse en aluminium
- > Pots de chandelles en aluminium
- > Assiettes, bols et tous les contenants en aluminium, incluant ceux vendus comme produits

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Assurez-vous de déclarer non seulement vos contenants et vos emballages en aluminium utilisés pour commercialiser vos produits, mais également ceux vendus comme produits, et de les déclarer dans les onglets respectifs dans le système de déclaration.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :** Travaillez également les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
- > **Fin de vie utile :** Assurez-vous que les différents composants du contenant, comme l'étiquette ou le couvercle, soient facilement séparables.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits comme des contenants ou des matériaux de construction.
- > Industrie métallurgique, particulièrement développée au Québec.

BOMBES AÉROSOL EN ACIER



COMPREND

Toutes les bombes aérosol dont l'acier représente plus de 50 % du poids.

EXEMPLES



- > Bombes aérosol pour assainisseur d'air
- > Désodorisant
- > Fixatif pour cheveux

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les bombes aérosol en aluminium doivent être déclarées sous « Autres contenants et emballages en aluminium ».

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Travaillez également les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
 - De plus en plus de contenants en aérosols sont faits d'aluminium et même de PET.
- > **Fin de vie utile :** Assurez-vous que les différents composants du contenant, comme l'étiquette ou le bouchon, soient facilement séparables.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits, dont des contenants, des outils ou des matériaux de construction.
- > Industrie métallurgique, particulièrement développée au Québec.

AUTRES CONTENANTS EN ACIER



COMPREND

Tous les autres contenants dont l'acier et les autres métaux représentent plus de 50 % du poids. Cette catégorie exclut les contenants d'aluminium.

EXEMPLES



- > Boîtes de conserve en métal pour nourriture (ex. : soupe, thon)
- > Grosses conserves de jus
- > Couvercles et bouchons
- > Boîtes de biscuits, de café et de thé
- > Couvercles de pots de conserves en verre (disque et bague), incluant ceux vendus comme produits

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les couvercles détachables et disposés séparément par les consommateurs doivent être déclarés à part sous leur catégorie de matières respective.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Travaillez également les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
 - Gardez toujours à l'esprit l'expérience consommateur et le concept de « cuillérabilité », soit la facilité à vider le contenant de son contenu, en travaillant, entre autres, la taille de l'ouverture, et les « épaules » de la bouteille.
- > **Fin de vie utile :** Assurez-vous que les différents composants du contenant, comme l'étiquette ou le bouchon, soient facilement séparables.

DÉBOUCHÉS

- > Nouveaux produits, dont des contenants, des outils ou des matériaux de construction.
- > Industrie métallurgique, particulièrement développée au Québec.

VERRE CLAIR



COMPREND

Tous les contenants de verre transparent non teinté.

EXEMPLES



- > Bocaux pour cornichons, salsa ou sauce pour pâtes
- > Certaines bouteilles de vin blanc, de rosé ou de spiritueux
- > Bouteilles d'eau de source ou pétillante

EXCLUSIONS



- > Contenants en Pyrex, céramique, cristal, faïence, grès, porcelaine ou terre cuite
- > Portez une attention particulière à ne pas inclure les contenants visés par un programme de consigne reconnu au Québec.

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les bouchons et les couvercles détachables disposés séparément par les consommateurs doivent être déclarés à part sous leur catégorie de matières respective.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Travaillez les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
 - Gardez toujours à l'esprit l'expérience consommateur et le concept de « cuillérabilité », soit la facilité à vider le contenant de son contenu, en travaillant, entre autres, la taille de l'ouverture, et les « épaules » de la bouteille.
 - Lorsque possible, allégez le contenant tout en assurant que la réduction de matières ne compromette pas la fonction de protection du produit.
- > **Fin de vie utile :** Assurez-vous que les différents composants du contenant, comme l'étiquette ou le bouchon, soient facilement séparables.

DÉBOUCHÉS

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|
| > Filtration d'eau pour piscines | > Ajout cimentaire dans les produits de béton |
| > Abrasif | > Dalles écologiques |
| > Laine minérale | > Refonte pour la bouteille |
| > Paillis | |

VERRE COLORÉ



COMPREND

Tout contenant de verre coloré (ex. : vert, brun, bleu).

EXEMPLES



- > Bouteilles de vin rouge
- > Certaines bouteilles de vin blanc
- > Bouteilles d'huile d'olive importée ou de vinaigre balsamique
- > Certaines bouteilles d'eau pétillante

EXCLUSIONS



- > Contenants en Pyrex, céramique, cristal, faïence, grès, porcelaine ou terre cuite
- > Portez une attention particulière à ne pas inclure les contenants visés par un programme de consigne reconnu au Québec.

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les bouchons et les couvercles détachables disposés séparément par les consommateurs doivent être déclarés à part sous leur catégorie de matières respective.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Travaillez les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
 - Ne négligez pas l'expérience consommateur et le concept de « cuillérabilité », soit la facilité à vider le contenant de son contenu, en travaillant les aspects de la taille de l'ouverture, et des « épaules » du contenant, etc.
- > **Fin de vie utile :** Assurez-vous que les différents composants du contenant, comme l'étiquette ou le bouchon, soient facilement séparables.

DÉBOUCHÉS

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> > Filtration d'eau pour piscines > Abrasif > Laine minérale > Paillis | <ul style="list-style-type: none"> > Ajout cimentaire dans les produits de béton > Dalles écologiques > Refonte pour la bouteille |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Image à venir

CÉRAMIQUE

COMPREND

Tout contenant ou emballage de céramique utilisé pour mettre en marché un produit

EXEMPLES



- > Bouteilles d'hydromel
- > Pots de moutarde de meaux
- > Contenants pour crème brûlée

EXCLUSIONS



- > Contenants qui accompagnent un produit dont la durée de vie est de plus de 5 ans (ex: plantes)

ASTUCES DE DÉCLARATION

- > Les bouchons et les couvercles détachables disposés séparément par les consommateurs doivent être déclarés à part sous leur catégorie de matières respective.

ÉCOCONCEPTION

- > **Approvisionnement :** Vérifiez la possibilité d'intégrer du contenu recyclé.
- > **Conception :**
 - Travaillez les emballages de mise en marché comme le plateau ou le cabaret de carton, le film thermorétractable ou la poignée.
 - Ne négligez pas l'expérience consommateur et le concept de « cuillérabilité », soit la facilité à vider le contenant de son contenu, en travaillant les aspects de la taille de l'ouverture, et des « épaules » du contenant, etc.
- > **Fin de vie utile :** Assurez-vous que les différents composants du contenant, comme l'étiquette ou le bouchon, soient facilement séparables.

DÉBOUCHÉS

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|
| > Filtration d'eau pour piscines | > Ajout cimentaire dans les produits de béton |
| > Abrasif | > Dalles écologiques |
| > Laine minérale | > Refonte pour la bouteille |
| > Paillis | |



POUR NOUS JOINDRE

1600, boul. René-Lévesque Ouest

Bureau 600

Montréal (Québec) H3H 1P9

Téléphone : 514 987-1491

Sans frais 1 877 987-1491

Télécopieur : 514 987-1598

COURRIEL

service@eeq.ca

INTERNET

www.eeq.ca